

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté du 30 Juin 2023

Monsieur le Maire ouvre une enquête publique à la Mairie
1 place du Village - 31370 MONTGRAS

Du vendredi 4 Août au vendredi 8 Septembre 2023 inclus

Abrogation de la carte communale et l'élaboration du PLU de Montgras

Le dossier d'enquête déposé à la mairie sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête :
Les vendredis de 8h30 à 12h30.

Ou les adresser par écrit, à l'attention de Monsieur PETRORALI Francesco, (Retraité coordonnateur SPS et chargé d'affaires) chargé de la fonction de commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie - 1 place du Village - 31370 MONTGRAS, en vue de les annexer au registre.

Monsieur Christian PERSIN est nommé en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie pour informer et recevoir les observations du public les jours et heures suivants :

- Le vendredi 4 août de 9h à 12h ;
- Le vendredi 11 août de 9h à 12h ;
- Le vendredi 25 août de 9h à 12h ;
- Le vendredi 8 septembre de 9h à 12h.

Les informations concernant le projet d'abrogation de la carte communale et l'élaboration du PLU de Montgras peuvent être demandées à la mairie - 1 place du Village - 31370 MONTGRAS.

Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie.

Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la mairie - 1 place du Village - 31370 MONTGRAS.

Après l'enquête publique, le projet d'abrogation de la carte communale et l'élaboration du PLU de Montgras sera soumis à délibération du Conseil Municipal, autorité compétente pour l'approuver.